

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue le 3^e jour du mois de mars 2008, à vingt heures, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents : le maire, monsieur Serge Jetté, la conseillère madame Suzanne Beaudin et les conseillers messieurs, Jacques Bissonnette, Pierre Chevigny, Rémi Charette, Richard Bélair, Samuel Simoneau, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Serge Jetté.

Monsieur André Séguin, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 MARS 2008

1. ADMINISTRATION

- .1 Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
- .2 Adoption de l'ordre du jour
- .3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2008
- .4 Acceptation des comptes
- .5 Résultat des ouvertures de soumissions pour fleurir et faire l'entretien des boîtes à fleurs et des plates-bandes de la Municipalité pour la saison 2008
- .6 Contrat de service pour le photocopieur Canon 3300
- .7 Résolution concernant l'extension de la compétence de la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts
- .8 Affectation du surplus budgétaire 2007
- .9 Annulation de la résolution numéro 2008.02.34, exonération des taxes de déneigement
- .10 Exonération des taxes de déneigement pour certains terrains enclavés non construits et non constructibles
- .11 Information et questions se rapportant à l'administration

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- .1 Information et questions se rapportant à la sécurité publique

3. TRANSPORTS

- .1 Demande de cession d'un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière (lot 18, rang 1, Canton de Gagnon).
- .2 Information et questions se rapportant aux transports

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- .1 Formation d'un comité de sélection dans le dossier de l'aqueduc
- .2 Information et questions se rapportant à l'hygiène du milieu

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- .1 Demande de dérogation mineure de monsieur Sylvain Léger et madame Gaétane Boucher, 52, chemin du lac Alphonse, sur le lot 4-5, rang 13, Canton de La Minerve
- .2 Demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Claude Rouillon et madame Michèle Vinet Rouillon, 31, rue du Club, sur le lot ILE 90-12, Canton de La Minerve
- .3 Demande de dérogation mineure de monsieur Richard Latour, 21, Pointe-aux-Rochers, sur le lot 4B-14, rang 05, Canton de la Minerve
- .4 Demande de dérogation mineure de monsieur André Lachaine, 63, chemin Séguin, sur le lot 125, rang G, Canton de Labelle
- .5 Demande de dérogation mineure de madame Claudine Labelle, 20, chemin des Grandes-Côtes, sur le lot 30E-1, rang 13, Canton de La Minerve
- .6 Demande de dérogation mineure de 9177-3663 Québec inc. (monsieur Stéphane Goddard) pour l'obtention d'un permis de lotissement pour le lot 40-ptie et 41-ptie, rang 08, Canton de Labelle
- .7 Résolution d'appui auprès de la MRC des Laurentides dans le dossier de monsieur André Lachaine, concernant le lot 38, rang 11, Canton de La Minerve
- .8 Résolution d'appui auprès du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le dossier de monsieur Jacques Allard (lots 36 à 41, rang 1X, Canton de Labelle).
- .9 Information et questions se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire

6. LOISIRS ET CULTURE

- .1 Choix du projet pour le pacte rural 2008
- .2 Participation et choix du chargé de projet dans le cadre du diagnostique résidentiel « MIEUX CONSOMMER » d'Hydro-Québec
- .3 Information et questions se rapportant aux loisirs et à la culture

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION

2008.03.46 **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
(1.1)

Le quorum étant constaté, il est

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu que la séance du 3 mars 2008 soit ouverte.

ADOPTÉE

2008.03.47 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
(1.2)

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 3 mars 2008, tel que présenté au membre du Conseil.

ADOPTÉE.

2008.03.48 **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4**
(1.3) **FÉVRIER 2008**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2008, tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

2008.03.49 **ACCEPTATION DES COMPTES**
(1.4)

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu que les comptes suivants:

Administration générale	64 313.01	34.86%
Sécurité publique	12 359.04	9.48%
Voirie municipale	39 403.75	22.40%
Hygiène du milieu	31 118.80	43.42%
Urbanisme et mise en valeur du territoire	6 074.30	11.75%
Loisirs & Culture	8 705.55	58.83%
Immobilisation	12 126.38	
TOTAL:	174 100.83	

soient acceptés et payés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bélair, Richard	43.20 -	22328
Bell Canada	622.63 -	22317
Bell Canada	96.85 -	22325

Bell Mobilité	11.85 -	22315
Bell Mobilité	31.83 -	22318
Bruneau, Léone	565.00 -	22332
CARRA	1 247.00 -	22334
Chevigny, Pierre	48.00 -	22336
Crédit-bail commercial CitiCapital ULC	112.63 -	retrait direct
Éditions Yvon Blais	84.95 -	22339
Équipement de bureau Robert Légaré	544.61 -	22341
Équipements de bureau des Trois Vallées inc.	105.35 -	22340
FP Francotyp-postalia	650.17 -	22343
Hydro Québec	379.30 -	22316
Jetté, Serge	52.00 -	22347
L'Apostrophe	205.25 -	22352
Laurin Geneviève Me	530.51 -	22350
L'Information du Nord	32.60 -	22348
Marché d'alimentation La Minerve	44.09 -	22355
Mobilonde inc.	18.06 -	22358
MRC des Laurentides	54 343.00 -	22360
Petite caisse	30.23 -	22361
PG Govern	679.17 -	22362
Publications CCH ltée	846.57 -	22366
Ram gestion d'achats	301.71 -	22368
Séguin, André	52.00 -	22277
Séguin, André	62.00 -	22321
Signé Sandrine Alarie	1 272.45 -	22324
Signé Sandrine Alarie	1 300.00 -	22314
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	64 313.01	
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Accès communications	524.19 -	22327
Bell Canada	156.02 -	22317
Bell Mobilité	215.01 -	22315
Hydro Québec	169.23 -	22319
Lachance Carol entrep. élect.	564.38 -	22349
Maxi métal	(447.55) -	
Multi-Services du Nord	366.84 -	22359
MRC des Laurentides	2 232.50 -	22360
Ram gestion d'achats	59.75 -	22368
Receveur général du Canada	475.00 -	22369
Sca des fermes du Nord	1 017.17 -	22373
SAAQ	3 393.00 -	22374
Sonic	121.00 -	22326
SÉCURITÉ PUBLIQUE	8 846.54	
SÉCURITÉ PUBLIQUE (rémunération)		
Boisvert, Patrick	246.00 -	salaire
Bruneau, Benoit	68.00 -	salaire
Bruneau, Jean-Phillippe	348.00 -	salaire
Demers, Annie	30.00 -	salaire
Demers, Riel	336.00 -	salaire
Demers, Riel	24.00 -	22322
Lampron, Patrick	30.00 -	salaire
Laramée, André	86.00 -	salaire
Laramée, Jonathan	174.00 -	salaire
Lavoie, Mathieu	132.00 -	salaire
Meilleur, Marie-Pierre	102.00 -	salaire
Nantel, Linda	510.00 -	salaire
Nantel, Linda	158.50 -	22323
Potts, Stephen	312.00 -	salaire
Proulx, Serge	410.00 -	salaire
Ste-Marie, Mario	102.00 -	salaire
Séguin, Gilles	30.00 -	salaire
Simoneau, Denis	138.00 -	salaire
Simoneau, Samuel	102.00 -	salaire
Watson, Chantal	174.00	salaire
SÉCURITÉ PUBLIQUE (rémunération)	3 512.50	

VOIRIE MUNICIPALE

Bell Canada	245.40 -	22317
Bell Mobilité	76.92 -	22315
Boulet-Barbe enr.	192.96 -	22331
Camion Freightliner Mont-Laurier inc.	474.51 -	22333
Centre du camion Mont-Laurier inc.	479.41 -	22335
Crédit GMAC	555.18 - retrait direct	
Denis Gauvin inc.	177.84 -	22338
Gelco construction	(609.53) -	
Hydro Québec	491.23 -	22316
Marché Bruneau & frère enr.	33.40 -	22354
Machineries Saint-Jovite inc..	3 701.54 -	22353
Matériaux SMB inc.	350.05 -	22356
Métal Gosselin	476.15 -	22357
Mobilonde inc.	198.66 -	22358
MRC des Laurentides	1 717.50 -	22360
Pièces d'autos Riviere Rouge	2 824.94 -	22364
Point à la ligne enr.	5.00 -	22365
Québec linge	406.46 -	22367
Receveur général du Canada	311.00 -	22369
Sarrazin pneus mécanique	724.65 -	22371
Services forestiers de Mont-Laurier Ltée	2 445.26 -	22372
SAAQ	10 059.00 -	22374
Sca des fermes du Nord	13 059.90 -	22373
Soudure Mathieu Paquette	79.01 -	22375
Sonic	927.31 -	22326
VOIRIE MUNICIPALE	39 403.75	

HYGIÈNE DU MILIEU

Bell Canada	78.08 -	22317
Bio-Services	249.79 -	22330
FQM	25.35 -	22342
Godard, Bélisle, St-Jean & Associés	380.23 -	22345
Hydro Québec	135.02 -	22316
Hydro Québec	203.96 -	22319
Ministre des finances	100.00 -	22275
Mobilonde inc.	18.06 -	22357
MRC des Laurentides	26 548.00 -	22360
Petite caisse	4.04 -	22361
RI récupération Hautes-Laurentides	1 862.23 -	22370
SAAQ	1 457.00 -	22374
Séguin, Yves	27.60 -	22320
Séguin, Yves	29.44 -	22278
HYGIÈNE DU MILIEU	31 118.80	

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Archambault, Michèle	51.88 -	22279
Gingras, Robert	20.00 -	22376
Godard Bélisle St-Jean & Associés	761.91 -	22345
Hébert, Jeaninne	20.00 -	22377
Lacasse, Marcel	20.00 -	22378
L' Apostrophe	52.12 -	22352
L'information du Nord	194.92 -	22348
MRC des Laurentides	4 465.50 -	22360
Perras, Marc	20.00 -	22379
Ram gestion d'achats	322.14 -	22368
Séguin, Yves	125.83 -	22320
Tanguay, Jean-François	20.00 -	22380
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	6 074.30	

LOISIRS ET CULTURE

Bell Canada	81.74 -	22317
Bibliothèque La Minerve	2 000.00 -	22329
Bruneau, Léone	140.00 -	22332

Carol Lachance entrep. élect.	417.47 -	22349
Grégoire, Réjean	2 500.00 -	22346
Hydro Québec	919.62 -	22319
Laurentides extermination (2008) inc.	45.15 -	22351
Métal Gosselin	77.89 -	22357
MRC des Laurentides	1 892.50 -	22360
Sca des fermes du Nord	631.18 -	22373
LOISIRS ET CULTURE	8 705.55	
IMMOBILISATION		
Deloupe	1 072.31 -	22337
Gelco Construction	10 959.78 -	22344
Matériaux SMB inc.	94.29 -	22356
IMMOBILISATION	12 126.38	

2008.03.50
(1.5)

RÉSULTAT DES OUVERTURES DE SOUMISSIONS POUR FLEURIR ET FAIRE L'ENTRETIEN DES BOÎTES À FLEURS ET DES PLATES-BANDES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA SAISON 2008

Considérant qu'à la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 29 février 2008, 14h30, une soumission a été reçue :

- - Marcelle Grégoire 2 895 \$

Considérant que madame Marcelle Grégoire est la plus basse soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu d'accepter la soumission de madame Marcelle Grégoire pour fleurir et faire l'entretien des boîtes à fleurs et les plates-bandes de la Municipalité, pour l'année 2008, au montant de 2 895 \$, non taxable le tout tel que décrit au cahier des charges.

ADOPTÉE.

2008.03.51
(1.6)

CONTRAT DE SERVICE POUR LE PHOTOCOPIEUR CANON 3300

PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu d'accepter le contrat de service d'Équipement de bureau des Trois-Vallées, pour le photocopieur Canon 3300, soit un montant fixe de 93,33 \$ par mois incluant 5000 copies avec un excédent au taux de 0,0173 \$ la copie, incluant les pièces, l'encre et la main d'œuvre, la durée du contrat du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

ADOPTÉE.

2008.03.52

RÉSOLUTION CONCERNANT L'EXTENSION DE LA COMPÉTENCE DE

(1.7) LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

Attendu que la municipalité de La Macaza a manifesté son intention d'adhérer à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts ;

Attendu que l'entente ci-haut mentionnée oblige toutes les municipalités à autoriser ces adhésions par résolution de leur Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la municipalité de La Minerve accepte l'adhésion de la municipalité de La Macaza à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE.

2008.03.53 (1.8) AFFECTATION DU SURPLUS BUDGÉTAIRE 2007

Considérant la dépense supplémentaire pour le matériel de remblai du garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu d'affecter le surplus budgétaire de l'exercice financier 2007, pour défrayer le montant de la facture supplémentaire de Gelco Construction pour le matériel de remblai du garage municipal pour un montant net de 11 638.11\$.

ADOPTÉE.

2008.03.54 (1.9) ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2008.02.34, EXONÉRATION DES TAXES DE DÉNEIGEMENT

Considérant que la résolution numéro 2008.02.34 exonération des taxes de déneigement ne précise pas les années d'exonération ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu d'annuler la résolution numéro 2008.02.34 exonération des taxes de déneigement pour certains terrains enclavés non construits et non constructibles

ADOPTÉE

2008.03.55
(1.10)

**EXONÉRATION DES TAXES DE DÉNEIGEMENT POUR CERTAINS
TERRAINS ENCLAVÉS NON CONSTRUITS ET NON
CONSTRUCTIBLES**

Attendu que par le règlement numéro 502 adopté à la séance régulière du Conseil le 14 janvier 2008 la Municipalité perçoit une tarification pour le déneigement pour l'année 2008;

Considérant qu'il peut exister sur le territoire de la Municipalité des terrains non construits et non constructibles inclus dans cette tarification;

Considérant que la Municipalité désire être le plus équitable possible envers ses contribuables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu que les terrains enclavés non construits et non constructibles n'ayant pas d'accès à un chemin privé ou public soient exonérés de la tarification de déneigement pour les années 2005, 2006, 2007 et 2008.

ADOPTÉE

(1.11)

**INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À
L'ADMINISTRATION**

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

(2.1)

**INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE**

3. TRANSPORTS

2008.03.56
(3.1)

**DEMANDE DE CESSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR
L'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE (LOT 18, RANG 1, CANTON DE
GAGNON**

Considérant le certificat d'autorisation du ministère du développement durable et de l'environnement et des parcs pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 18, rang 1, Canton de Gagnon;

Considérant que le lot 18, rang 1, Canton de Gagnon appartient à monsieur Benoît

Séguin ;

Considérant l'accord de monsieur Benoît Séguin pour que le certificat d'autorisation lui soit cédé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu de demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de céder notre certificat d'autorisation d'exploitation d'une sablière sur le lot 18, rang 1, Canton de Gagnon (7610-15-01-02183 10) à monsieur Benoît Séguin.

D'autoriser monsieur André Séguin, directeur général et secrétaire-trésorier comme signataire de tous les documents nécessaires pour cette cession.

ADOPTÉE.

(3.2) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS

4. HYGIÈNE DU MILIEU

**2008.03.57
(4.1)**

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION DANS LE DOSSIER DE L'AQUEDUC

Considérant que la Municipalité a déposé un appel d'offres auprès de firmes d'ingénieurs.

Attendu que l'article 936.0.1.1 alinéa 3 du code municipal demande que la municipalité forme un comité de sélection pour l'attribution d'un contrat à une firme de services professionnels.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes pour former le comité de sélection pour le choix de la firme d'ingénieurs qui exécutera le mandat de la restructuration de l'aqueduc municipal :

Madame Suzanne Sauriol , directrice générale adjointe ;
Monsieur Serge Jetté, maire;
Monsieur André Séguin, directeur général et secrétaire trésorier de la Municipalité;
Monsieur Louis St-Aubin, directeur des travaux publics.

ADOPTÉE

(4.2) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

**2008.03.58
(5.1)**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR SYLVAIN LÉGER ET MADAME GAËTANE BOUCHER, 52, CHEMIN DU LAC ALPHONSE, SUR LE LOT 4-5, RANG 13, CANTON DE LA MINERVE

Monsieur Serge Jetté, offre la possibilité aux gens présents de se faire entendre sur le sujet.

Considérant la demande de dérogation mineure présentée pour le lot 4-5, rang 13, Canton de La Minerve ;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité d'autoriser l'implantation d'un garage sur la dalle de béton existante dont un des coins arrières empiète de $\pm 1,47$ mètres dans la bande de protection riveraine prescrite de 15 mètres.

Considérant l'avis d'infraction no. 2007-00347, dans ce dossier, en date du 13 septembre 2007 concernant la bande de terrain à l'état naturel.

Cette résolution est conditionnelle à ce que le propriétaire soumette un plan de revégétalisation de la bande de protection riveraine d'une profondeur de quinze (15) mètres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux. Le plan devra comprendre des essences d'arbres et d'arbustes indigènes au Québec. Ce plan devra être approuvé par monsieur Yves Séguin, directeur du Service d'urbanisme et ce, avant l'émission du permis de construction. Les travaux de revégétalisation devront être effectués dès que les travaux de construction extérieurs seront terminés. Le tout devra être conservé naturellement pour rétablir une bande de protection riveraine naturelle. Quatre-vingt-dix pour cent (90%) des tiges reboisées devront survivre. À défaut d'obtenir ce pourcentage de réussite, les tiges mortes devront être remplacées. Seule une ouverture au lac de 5 mètres est permise.

ADOPTÉE

**2008.03.59
(5.2)**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE ROUILLON ET MADAME MICHÈLE VINET ROUILLON, 31, RUE DU CLUB, SUR LE LOT ILE 90-12, CANTON DE LA MINERVE

Monsieur Serge Jetté, offre la possibilité aux gens présents de se faire entendre sur le sujet.

Considérant la demande de dérogation mineure présentée pour le lot Ile 90-12, Canton de La Minerve ;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Claude Rouillon et de madame Michèle Vinet Rouillon pour l'agrandissement du bâtiment principal de 4,57 m x 9,14 m avec un empiètement dans la marge avant du bâtiment de 1,22 m et de l'escalier de ,30 m.

Cette résolution est conditionnelle à ce que le propriétaire soumette un plan de revégétalisation de la bande de protection riveraine d'une profondeur de cinq (5) mètres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux. Le plan devra comprendre des essences d'arbres et d'arbustes indigènes du Québec. Ce plan devra être approuvé par monsieur Yves Séguin, directeur du Service d'urbanisme et ce, avant l'émission du permis de construction. Les travaux de revégétalisation devront être effectués avant le début des travaux de construction. Le tout devra être conservé naturellement pour rétablir une bande de protection riveraine naturelle. Quarante-vingt-dix pour cent (90%) des tiges reboisées devront survivre. À défaut d'obtenir ce pourcentage de réussite, les tiges mortes devront être remplacées. Seule une ouverture au lac de 5 mètres est permise.

ADOPTÉE.

2008.03.60
(5.3)

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR RICHARD LATOUR, 21, POINTE-AUX-ROCHERS, SUR LE LOT 4B-14, RANG 05, CANTON DE LA MINERVE

Monsieur Serge Jetté, offre la possibilité aux gens présents de se faire entendre sur le sujet.

Considérant la demande de dérogation mineure présentée pour le lot 4B-14, rang 05, Canton de La Minerve ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Richard Latour pour la démolition du bâtiment principal actuel qui se situe à plus ou moins de 2 m du littoral et la reconstruction d'un bâtiment principal de 10 m X 6.5 m à 10 m de la ligne naturelle des hautes eaux. La superficie minimale de plancher du bâtiment principal établie doit être respectée.

Cette résolution est conditionnelle à ce que le propriétaire soumette un plan de revégétalisation de la bande de protection riveraine d'une profondeur de cinq (5) mètres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux. Le plan devra comprendre des essences d'arbres et d'arbustes indigènes du Québec. Les arbres devront avoir une hauteur minimale de un (1) mètre à une distance entre chaque tige de deux (2) mètres et les arbustes une hauteur minimale de 15 cm à une distance entre chaque

tige de un (1) mètre. Ce plan devra être approuvé par monsieur Yves Séguin, directeur du Service d'urbanisme et ce, avant l'émission du permis de construction. La revégétalisation devra être effectuée aussitôt que les travaux de construction extérieurs seront terminés.

ADOPTÉE.

2008.03.61
(5.4)

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR ANDRÉ LACHAINE, 63, CHEMIN SÉGUIN, SUR LE LOT 125, RANG G, CANTON DE LABELLE

Monsieur Serge Jetté, offre la possibilité aux gens présents de se faire entendre sur le sujet.

Considérant la demande de dérogation mineure présentée pour le lot 125, rang G, Canton de Labelle ;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD BÉLAIR
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu à l'unanimité de refuser la demande de dérogation mineure pour l'implantation d'un quai d'une superficie de 30,2 m.c. et d'une longueur de 23 m.

ADOPTÉE.

2008.03.62
(5.5)

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME CLAUDINE LABELLE, 20, CHEMIN DES GRANDES-CÔTES, SUR LE LOT 30E-1, RANG 13, CANTON DE LA MINERVE

Monsieur Serge Jetté, offre la possibilité aux gens présents de se faire entendre sur le sujet.

Considérant la demande de dérogation mineure présentée pour le lot 30E-1, rang 13, Canton de La Minerve ;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD BÉLAIR
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu à l'unanimité de refuser la demande de dérogation mineure pour l'implantation d'un quai d'une longueur de 15 m.

ADOPTÉE.

2008.03.63
(5.6)

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE 9177-3663 QUÉBEC INC.
(MONSIEUR STÉPHANE GODDARD) POUR L'OBTENTION D'UN
PERMIS DE LOTISSEMENT POUR LE LOT 40-PTIE ET 41-PTIE, RANG
08, CANTON DE LABELLE**

Monsieur Serge Jetté, offre la possibilité aux gens présents de se faire entendre sur le sujet.

Considérant la demande de dérogation mineure présentée pour le lot 40-ptie et 41-ptie, rang 08, Canton de Labelle ;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure en autorisant le lotissement du terrain dont la superficie totale est de 4 078,7 m.c., la profondeur de la marge latérale gauche est de 20,72 m et de la marge latérale droite de 59,79 m.

Cependant, aucune autre demande de dérogation mineure de quelque nature que se soit, ne sera acceptée pour cette propriété.

ADOPTÉE.

2008.03.64
(5.7)

**RÉSOLUTION D'APPUI AUPRÈS DE LA MRC DES LAURENTIDES
DANS LE DOSSIER DE MONSIEUR ANDRÉ LACHAINE, CONCERNANT
LE LOT 38, RANG 11, CANTON DE LA MINERVE**

Considérant la demande de monsieur André Lachaine à la MRC des Laurentides pour faire lotir un chemin sur le lot intramunicipal, lot 38, rang 11, Canton de La Minerve afin de lui permettre de faire un développement sur son lot 39-ptie, rang 11, Canton de La Minerve se trouvant enclavé ;

Considérant que cette demande ne contrevient pas au règlement de lotissement numéro 381 de la Municipalité de La Minerve ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE

Et résolu d'appuyer la demande de monsieur André Lachaine à la MRC des Laurentides pour faire lotir un chemin sur le lot intramunicipal, lot 38, rang 11, Canton de La Minerve afin de lui permettre de faire un développement sur son lot 39-ptie, rang 11, Canton de La Minerve se trouvant enclavé.

ADOPTÉE

2008.03.65

RÉSOLUTION D'APPUI AUPRÈS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES

(5.8) NATURELLES ET DE LA FAUNE DANS LE DOSSIER DE MONSIEUR JACQUES ALLARD (LOTS 36 À 41, RANG IX CANTON DE LABELLE)

Considérant la demande de monsieur Jacques Allard auprès du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour le cadastre d'un chemin sur le domaine de l'État, les lots 36 à 41, rang IX, Canton de Labelle afin de lui permettre de faire un développement résidentiel ;

Considérant que cette demande ne contrevient pas au règlement de lotissement numéro 381 de la Municipalité de La Minerve ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu d'appuyer la demande de monsieur Jacques Allard auprès du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour le cadastre d'un chemin sur le domaine de l'État, les lots 36 à 41, rang IX, Canton de Labelle pour faire un développement résidentiel.

ADOPTÉE

(5.9) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6. LOISIRS ET CULTURE

**2008.03.66
(6.1) CHOIX DU PROJET POUR LE PACTE RURAL 2008**

Considérant le projet de 26 000 \$ présenté dans le cadre du pacte rural ;

Considérant le montant de 20 684 \$ réservé dans le cadre du pacte rural ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu d'autoriser une dépense de 5 316 \$ dans le cadre du pacte rural, montant en guise de mise de fonds par la Municipalité de La Minerve et un montant de 20 684 \$ du pacte rural soit affecté pour l'achat d'équipement pour le terrain de jeux de la Municipalité de La Minerve.

D'effectuer un montant de 5 316 \$ au fonds de parc et terrain de jeux.

D'autoriser monsieur André Séguin, directeur général et secrétaire-trésorier comme signataire des documents.

ADOPTÉE

2008.03.67 PARTICIPATION ET CHOIX DU COORDONNATEUR DANS LE CADRE

**(6.2) DU DIAGNOSTIQUE RÉSIDENTIEL « MIEUX CONSOMMER »
D'HYDRO-QUÉBEC**

Considérant qu'Hydro Québec a déposé auprès de la MRC des Laurentides une demande de participation dans le cadre du diagnostic résidentiel « mieux consommer » 2007-2010.

Considérant que le conseil des maires a décidé que chaque municipalité devait déposer un projet ;

Considérant qu'un coordonnateur doit être nommé pour chaque projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu que la Municipalité participe au diagnostic résidentiel « mieux consommer » d'Hydro Québec.

Projet à réaliser : Réfection des infrastructures sportives.

Et que monsieur André Séguin, directeur général et secrétaire trésorier soit désigné comme coordonnateur pour le diagnostic résidentiel d'Hydro Québec.

ADOPTÉE

**(6.3) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX LOISIRS
ET À LA CULTURE**

**2008.03.68
(7.0)**

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier
André Séguin

Le maire,
Serge Jetté

Je, soussigné, certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes : 2008.03.49, 2008.03.50, 2008.03.51, 2008.03.53, 2008.03.66.

Le directeur général et secrétaire trésorier ,

André Séguin